

ATTESTATION DE VISITE

Etablissement: CAMPING MUNICIPAL "LE COZON"

Adresse: chef lieu

Code postal: 73670

Téléphone: 04-79-65-89-65

Email: camping@saintpierredentremont.org

Numéro de SIRET: 21730274400016

Ville: ST PIERRE D'ENTREMONT

Fax: 04-79-65-89-65

Site internet: saintpierredentremont.org/savoie

Dernier classement prononcé: Non classé Aire naturelle 1* 2* 3* 4* 5*Catégorie de classement demandée: Aire naturelle 1* 2* 3* 4* 5* Loisirs Tourisme**Par l'organisme évaluateur accrédité: BUREAU ALPES CONTROLES**

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du terrain de camping/caravanage: 15/07/2010

Référence dossier : A08R1834

Rapport édité le: 22/06/2018

Inspection réalisée le: 15/06/2018

Le terrain de camping respecte tous les prérequis au classement Oui Non

Catégorie "Aire naturelle": Validation de 100% des critères obligatoires

 Oui Non

Catégorie 1* à 5*:

Nombre de points obligatoires atteints: 122, soit 96.06% du total à atteindre.

Conformité du nombre de points total à atteindre: oui non

Nombre de points à la carte atteints: 94

Conformité du nombre de points à la carte à atteindre: oui non

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée:

 Favorable Défavorable**Nom de l'organisme évaluateur accrédité: BUREAU ALPES CONTROLES**

Date: 22/06/2018

Le Responsable de l'inspection**Audrey AUCLAIR**

Déclare ces informations justes et sincères

ACCREDITATION
N° 3-019
Liste des sites et
portées disponibles sur
www.cofrac.fr**BUREAU ALPES CONTRÔLES - Siège social**3 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY
☎ 04-50-64-06-75 ☎ 04-50-64-23-80contact@alpes-contrôles.fr - www.alpes-contrôles.frSIREN : 351 812 698 - APE : 7120B - RC : 89 B 526 - Id. TVA : FR 21 351 812 698
SAS au capital de 2 000 000 €

RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

1. L'Organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur: Bureau Alpes Contrôles

Adresse: 286 rue de la Briquerie

Code postal: 73290

Ville: LA MOTTE SERVOLEX

Téléphone: 04 79 68 77 30

Fax: 09-72-37-15-54

Email: classement-touristique@alpes-contrôles.fr

Site internet: www.alpes-contrôles.fr

Référent dossier: AUCLAIR Audrey

2. Synthèse de la visite d'inspection

Justification des critères entraînant une modification de statut de nature à faire varier les totaux obligatoires ou à la carte à atteindre définis dans l'annexe 1 de l'arrêté du 6 Juillet 2010.

Critères "non applicables" pour l'établissement (cf. guide de contrôle du tableau de classement des terrains de camping ou caravanage)

3, 68, 73, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149

Nb d'emplacements total: 33

Nb d'emplacements à contrôler: 6

Nb d'emplacements contrôlés: 6

Justification du non respect de l'échantillonnage des emplacements à contrôler:

Sans objet

Catégorie 1* à 5*:

Nb d'emplacements tourisme: 33

Nb d'emplacements loisirs: 0

Nb de places de stationnement destinées à l'accueil des autocaravanes: 0

Emplacements "nus": 33

Emplacements "confort caravane" destinés à accueillir tous types de matériels: 0

Emplacements "grand confort caravane" destinés à accueillir tous types de matériels: 0

Emplacements "confort caravane" et "grand confort caravane" destinés à l'accueil exclusif d'hébergements équipés pour se raccorder à tous les branchements - caravanes; résidences mobiles; H.L.L: 0

3. Résultats de la visite d'inspection (Catégorie 1* à 5*)

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (intégrant les exemptions acceptées)	127
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	121
c) Nombre de points obligatoires atteints	122
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre	oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) - (c) *3	15
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	284
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	28
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	43
h) Nombre de points à la carte atteints	94
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre	oui